

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 26 avril 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 15 avril 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 20 (13 en présentiel et 7 en visioconférence)**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 5- Attribution des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de papier, papeterie et écriture, et consommables rubans**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés d'un montant compris entre 40 000 € et 214 000 € HT,

Considérant que les marchés de fournitures de bureau arrivent à échéance et que par conséquent une consultation composée de 3 lots a été lancée,

Considérant qu'il convient de déclarer le lot n°3 « consommables et rubans » sans suite en raison d'une erreur tenant aux caractéristiques techniques des cartouches,

Considérant l'analyse faite par le service administration générale,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Valide l'analyse et attribue les accords-cadres à bons de commande portant sur la fourniture de papier, papeterie et écriture pour une période de 1 an renouvelable deux fois pour la même durée à l'entreprise suivante :

- Lot n°1 « Papier » à l'entreprise DEMAILLY le Bureau Fonctionnel domiciliée ZAC de la Solane 19000 TULLE pour des montants minimum annuel de 2 500 € HT et maximum annuel de 10 000 € HT ;
- Lot n°2 « Papeterie, écriture » à l'entreprise DEMAILLY le Bureau Fonctionnel domiciliée ZAC de la Solane 19000 TULLE pour des montants minimum annuel de 4 000 € HT et maximum annuel de 15 000 € HT ;

2°) Déclare le lot n°3 « consommables et rubans » sans suite en raison d'une erreur tenant aux caractéristiques techniques des cartouches et autorise le Président à lancer une nouvelle consultation ;

3°) Autorise le Président à signer les accords-cadres afférents ainsi que tous documents s'y rapportant ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210426-DBU210426\_5-DE

4°) Autorise le Président à signer le marché du lot déclaré sans  
« consommables et rubans », avec le candidat qui sera retenu à l'issue de la  
consultation;

5°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal  
chapitre 011.

Fait et délibéré le 26 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture  
et de la publication/affichage le :

28 AVR. 2021